

1142 - Développement des transports collectifs

Transport à la demande - Convention de délégation

Rapport n° CP/2013/87

Service gestionnaire :

Direction de la mobilité

Résumé :

Ce rapport a pour but de renouveler la délégation de la compétence départementale d'organisation des transports à la communauté de communes du Ried de Marckolsheim pour l'organisation d'un service de transport à la demande.

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim issue de la fusion de la Communauté de Communes du Grand Ried et de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs dispose d'un service de transport à la demande héritier des services préexistants dans les 2 communautés de communes avant la fusion. La mise en commun du transport à la demande devait intervenir au 1^{er} janvier 2013 mais, pour des raisons de procédure, celle-ci ne pourra intervenir qu'au 1^{er} septembre 2013.

Il convient donc de renouveler la convention échue le 31 décembre 2012 pour 8 mois, induisant une participation financière du Département à ce service de transport estimée à 10 000 € (correspondant à une participation à hauteur de 50% du déficit restant à la charge des communautés de communes, plafonné à 30 % des dépenses totales d'exploitation).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29210	65-65734-821	170 000,00 €	170 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide de renouveler la délégation de compétence pour l'organisation d'un transport à la demande à la communauté de communes du Ried de Marckolsheim pour une durée de 8 mois.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL